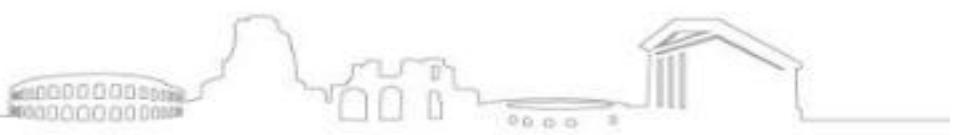




Vendredi 6 février 2026



## COMMUNIQUE DE

### Rachat du Stade des Antonins et du complexe sportif de la Bastide : un choix responsable et structurant pour le sport nîmois

**Face à l'évolution du contexte économique et sportif local, la Ville de Nîmes fait le choix de la responsabilité et de l'intérêt général. En se portant acquéreur du Stade des Antonins et du complexe sportif de la Bastide, au prix exact des estimations des Domaines, la Ville de Nîmes sécurise des équipements stratégiques, soutient durablement le sport nîmois et tourne définitivement la page d'un projet privé qui n'a pu aboutir.**

#### Le contexte historique

Depuis 2019, la Ville de Nîmes s'est engagée dans une nouvelle configuration de son soutien au football professionnel, animé par le Nîmes Olympique, à la suite du projet de cession du stade des Costières. Ce projet, porté par un investisseur privé, prévoyait la démolition de l'enceinte historique et la réalisation d'un programme immobilier d'ensemble.

Par délibération du 6 juillet 2019, la Ville avait ainsi approuvé le principe de désaffectation et de cession du stade des Costières, une promesse synallagmatique de vente ayant été signée le 30 juillet 2019. Cette cession rendait alors nécessaire la construction d'un stade temporaire afin de permettre au Nîmes Olympique de maintenir l'environnement sportif nécessaire à son développement.

C'est dans ce cadre que la Ville a mis à disposition, en février 2022, les terrains communaux du Mas de Vignoles et autorisé la construction d'un stade temporaire, le Stade des Antonins, mis en service le 26 décembre 2022.

#### Un contexte profondément modifié

Depuis, le contexte économique et sportif nîmois a fortement évolué.

Le projet immobilier initial n'a pas pu être mené à son terme, aucun permis de construire n'ayant été obtenu. En parallèle, la décision de la DNCG, en 2025, d'exclure le Nîmes Olympique des compétitions nationales, puis le retrait de l'investisseur privé du financement du club, ont profondément modifié les équilibres existants.

Face à cette situation, la Ville de Nîmes a fait le choix de la responsabilité afin de garantir la continuité de l'activité sportive professionnelle, préserver l'avenir du club et de ses jeunes et sécuriser durablement des équipements indispensables au tissu sportif local.

## **Un engagement clair adopté en Conseil municipal**

Les conseils municipaux des 12 juillet et 13 décembre 2025 ont ainsi acté :

- le versement de deux subventions au Nîmes Olympique pour un montant total de 1,2 million d'euros sur les années 2025 et 2026,
- et le principe de l'acquisition, en 2026, du Stade des Antonins et du complexe sportif de la Bastide, se composant d'un centre sportif pour jeunes footballeurs, un centre d'entraînement, et de terrains de football engazonnés.

Cet engagement permet d'assurer à l'équipe professionnelle de Nîmes Olympique des conditions d'entraînement et de compétition stables jusqu'en 2032 (échéance qui sera questionnée avec l'Etat pour une prolongation), tout en ouvrant ces infrastructures à d'autres clubs sportifs professionnels et amateurs de la Ville.

## **Une négociation rigoureuse, au prix des Domaines**

Conformément aux règles de gestion des deniers publics, la Ville a saisi les services de l'État afin de disposer de la valeur officielle des biens. Les Domaines ont rendu leurs avis le 12 janvier 2026, sur la base desquels la Ville a négocié avec Rani Assaf et obtenu un accord au prix exact des estimations domaniales, sans surenchère (pourtant autorisé selon une variation de 15% de l'estimation).

- **Stade des Antonins :**
  - 200 000 € HT pour le mobilier, équipements et agencements,
  - 6 860 000 € HT pour l'ouvrage,
  - soit un total de 7 060 000 € HT
- **Complexe sportif de la Bastide :**
  - 2 470 000 € net de taxe.

Soit un montant global de **9,53 millions d'euros HT**, correspondant à la valeur réelle des biens, et inférieur aux montants initialement envisagés par le propriétaire.

Il est important de rappeler que le Stade des Antonins est édifié sur des parcelles appartenant déjà à la Ville, qui seront classées dans le domaine public communal dès l'acquisition de l'ouvrage.

## **Un choix économiquement rationnel et sportivement stratégique**

L'acquisition du Stade des Antonins permet à la Ville de se doter, à un coût maîtrisé, d'un nouvel équipement municipal, très inférieur à celui qu'aurait représenté la construction d'un stade neuf.

De même l'acquisition du complexe sportif de la Bastide offrira des terrains et des équipements pour l'entraînement des nombreuses équipes pro et amateurs (une fois restaurés), là encore à un cout bien moindre que lors d'une création.

En effet, au-delà de l'usage par le Nîmes Olympique, cet équipement a vocation à être mutualisé au bénéfice d'autres clubs sportifs professionnels (équipe masculine évoluant en nationale 2, football féminin, équipe première du RCN et du football américain - à étudier avec les contraintes des ligues professionnelles) et associatifs, promouvant ainsi le développement du sport de haut niveau à Nîmes.

Sa proximité immédiate avec la Halle des Sports, inaugurée en 2024, permet de structurer un véritable pôle sportif municipal, favorisant la complémentarité des disciplines, l'optimisation des équipements existants et l'accueil simultané de manifestations sportives d'envergure.

Il s'agit d'une volonté politique ambitieuse : doter durablement la Ville d'outils modernes pour promouvoir le sport, soutenir la formation, accompagner les pratiques féminines et répondre aux besoins d'un tissu sportif nîmois particulièrement dynamique.

### **Tourner la page et construire l'avenir**

La délibération soumise au vote du Conseil municipal du 7 février 2026 permettra, une fois validée, de tourner définitivement la page d'un projet privé qui n'a pu aboutir, et de redonner à la collectivité la maîtrise pleine et entière de ses équipements sportifs stratégiques.

La Ville de Nîmes assume ce choix, guidée par l'intérêt général, la continuité du service public sportif et la volonté de préparer l'avenir du sport nîmois sur des bases solides, transparentes et responsables.

### **Contacts Presse**

Amélie Bozio  
Chargée des relations presse  
Ville de Nîmes  
04 66 76 51 02 / 06 25 44 49 32  
[amelie.bozio@ville-nimes.fr](mailto:amelie.bozio@ville-nimes.fr)

Isabelle Lécaux  
Directrice de la communication  
Ville de Nîmes  
04 66 76 72 56  
[isabelle.lecaux@ville-nimes.fr](mailto:isabelle.lecaux@ville-nimes.fr)